VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

LEE F. KELLER VS. MRS. HENRY HAAG, ET ALS.

No 90,805—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 3 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 24 janvier 1910 et signé le 28 janvier 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. La magnifique résidence du défunt J. H. Keller, No 3433 rue Magasins, retirée de la banquette, en arrière d'un riche grillage en fer, ayant une large promenade en Schillinger, entouré d'un vivier pour "gold fishes", petits poissons, a un escalier s'étendant à une large verandah sur le devant et sur le côté, ayant un palier qui s'étend à un vestibule de réception et verandah dans le fond. La maison contient vingt-deux grandes chambres, bien ventilées, quatre chambres à bain, trois offices et "store room" et installations, et il y a un grenier et soubassement. C'est une résidence en bois à deux étages et grenier élevée sur des poteaux pardessus le soubassement, dans le soubassement se trouvent calorifère et laboratoire, ayant bail stationnaire. Dans le fond se trouve une grande écurie maison pour voiture et poulailler; la maison est élégamment fresquée et tapissée partout, construite avec les meilleurs matériaux et bien ouvragée. C'est une résidence complète, convenable pour n'importe qui l'habite. La propriété comprenant tout un îlet situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Magasins, Camp, Aline et Delachaise, mesurant 162 pieds à la rue Magasins, 137 pieds 2 pouces 5 lignes à la rue Camp sur 304 pieds à la rue Aline et 304 pieds 11 pouces 4 lignes à la rue Delachaise; le terrain est arrangé en jardin et pelouse; le tout présente une apparence imposante et un plus élégant home ne peut se trouver en aucun endroit.

2. La propriété centrale de choix et commerciale, comprenant un magasin en briques à trois étages, No 528 rue Gravier, encoignure Bank Place, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Camp, Natchez et Bank Place. Le lot de terre mesurant 22 pieds 3 pouces à la rue Gravier sur 71 pieds de profondeur et face à la rue Bank Place et entre lignes parallèles, sujet à un bail là-dessus expirant le 30 septembre 1911 au taux de $1800.00 par an, dans le cœur du District Commercial, près de la bâtisse de banque Canal Louisiana et du grand édifice de la Whitney-Central National Bank Building, maintenant en construction. Un placement solide, productif et amélioré.

La propriété décrite ci-après des Nos 3 à 15 inclusivement, est situé dans le Quatrième District de cette ville comprenant l'îlet entier, borné par les rues St André, Félicité, Sud Robertson et Freret. Les mesures et subdivisions sont d'après un arpentage daté du 26 janvier 1910 par H. C. Brown, député voyer de ville et sera vendu d'après ledit devis.

3. Le cottage double en bois à un étage Nos 1800 et 1802 rue Sud Robertson, encoignure Félicité, contenant quatre chambres de chaque côté; le lot de terre est désigné par le No 5 et mesurant 34 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Sud Robertson, 105 pieds 1 pouce de profondeur et façade à la rue Félicité, 7 pieds 5 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 8 et 33 pieds 4 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $21 par mois ou $252 par an.

4. Le cottage double en bois à un étage Nos 1804 et 1806 rue Sud Robertson, contenant quatre chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 8 et mesure 35 pieds de face à la rue Sud Robertson, 97 pieds 5 pouces sur la ligne de division du lot No 9, 89 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot No 7, et 34 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an.

5. Le cottage double en bois à un étage Nos 1810 et 1812 rue Sud Robertson, contenant quatre chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 7 et mesure 36 pieds 1 pouce de face à la rue Sud Robertson, 89 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 8; 81 pieds, 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 6, et 39 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an.

6. Le cottage double en bois à un étage Nos 1814 et 1818 rue Sud Robertson, coin St André, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 6 et mesurant 40 pieds 11 pouces de face à la rue Sud Robertson, 72 pieds 2 pouces de profondeur et façade à la rue St André, 81 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 7, et 43 pieds 8 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

7. Le cottage simple en bois à un étage, No 2411 rue St André, encoignure de la rue Freret, contenant 4 chambres, le lot de terre est désigné par le No 1 et mesure 32 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue St André, 86 pieds de profondeur et façade à la rue Freret, 81 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 2 et 6 pieds et 10 pouces sur la ligne du fond; loué au taux de $10.00 par mois ou $120.00 par an.

8. Le cottage double à un étage en bois Nos 2413-2415 rue St-André, contenant 4 chambres de chaque côté; le lot de terre est désigné par le No 2 et mesure 39 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue St. André, 81 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne le divisant du lot No 1; 78 pieds 10 pouces sur la ligne le divisant du lot No 3 et 39 pieds 7 pouces en largeur sur la ligne du fond. A louer au taux de $20 par mois ou $240 par an.

9. Le cottage double en bois à un étage Nos 2417 et 2419 rue St André, contenant 4 chambres de chaque côté, le terrain est décrit par le No 3, et mesurant 40 pieds de face à la rue St André, 78 pieds 10 pouces sur la ligne le divisant du lot No 2, 75 pieds 5 pouces sur la ligne le divisant du lot No 4 et 40 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

10. Le cottage double en bois à un étage Nos 2421 et 2423 rue St-André, contenant 4 chambres de chaque côté, le terrain est désigné par le No 4, et mesure 40 pieds de face à la rue St-André, la même largeur sur la ligne du fond, 75 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 3, et 72 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de division du lot No 5. Loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an.

11. Le cottage double en bois à un étage, Nos 2425 et 2427 rue St-André, contenant 3 chambres de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 5 et mesure 40 pieds de face à la rue St-André, 72 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 4, 70 pieds 4 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Sud Robertson et 45 pieds 2 pouces en largeur sur la ligne du fond et loué au taux de $18.00 par mois ou $216.00 par an.

12. Le cottage double à un étage, 2400 et 2402 rue Félicité encoignure Freret, contenant 4 chambres de chaque côté; le lot de terre est désigné par le No 13 et mesure 37 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Félicité, 82 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur et façade à la rue Freret, 80 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne le divisant du lot No 12 et 53 pieds 3 pouces et 4 de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

13. Le cottage double en bois à un étage Nos 2406 2408 rue Félicité contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 12, et mesure 39 pieds 1 pouce de face à la rue Félicité sur 80 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles, et 38 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond, loué au taux de $20 par mois ou $240 par an.

14. Le cottage double en bois à un étage Nos 2410 et 2412 rue Félicité, contenant 4 chambres de chaque côté, le lot de terre est désigné par le No 11 et mesure 39 pieds de face à la Félicité sur 80 pieds, 3 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles et 38 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond; loué $20 par mois ou $240 par an.

15. Le cottage double en bois à un étage, Nos 2416 et 2418 rue Félicité, contenant 4 chambres de chaque côté; le lot de terre est désigné par le No 10 et mesure 38 pieds 11 pouces de face à la rue Félicité sur 80 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 11, 80 pieds 7 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Sud Robertson et 38 pieds 9 pouces en largeur sur la ligne du fond; loué au taux de $20 00 par mois ou $240.00 par an. Les propriétés sont louées à une bonne classe de locataires et sont un placement sûr et productif.

16. Le cottage double en bois à un étage productif Nos 2526 et 2528 rue St-André, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-André, Joséphine, Robertson et Magnolia, contenant 4 chambres de chaque côté; le lot de terre mesure, plus ou moins, 39 pieds, 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St André sur 67 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Loué au taux de $20.00 par mois ou $240.00 par an. Dans un bon voisinage où les propriétés sont bien louées et près de plusieurs lignes de chars.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans par billets spécialement garantis par hypothèques et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices devant être transmises aux porteurs des billets, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, les taxes de 1910 devant être assumées par les acquéreurs au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Les actes de ventes pardevant W. J. Formento, notaire, aux frais des acquéreurs.

MERRICK & LEWIS,
PHILIP GENSLER,
RALPH J. SCHWARTZ,
TESSIER & FORMENTO, avocats.
30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 3

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE LA—

Propriété Commerciale Productive.

LES BATISSES EN BRIQUES A TROIS ETAGES,

No 1204 rue Decatur

—ET—

No 1205 rue Gallatin.

Succession Henry Hera, George Doherty et al, vs Veuve G. Burch et als.

No 135—28ème Cour de District Judiciaire pour la paroisse St-Jean.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau, 339 rue Carondelet — JEUDI, le 3 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 29 janvier 1910, par l'Hon. P. E. Edrington, juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété comme suit, à savoir—

La propriété commerciale productive comprenant les bâtisses en briques à trois étages No 1204 rue Decatur et No 1205 rue Gallatin, contenant magasins au rez-de-chaussée et chambres au-dessus. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille Levée, maintenant Decatur, Hopital, Quartier et Gallatin, ledit lot mesure vingt-six pieds (26') de face à la rue Vieille Levée, maintenant Decatur, vingt-six pieds deux pouces et deux lignes [26' 2" 2"'] en largeur dans le fond, faisant face à la rue Gallatin sur cent neuf pieds un pouce et six lignes [109' 1" 6"'] de profondeur sur la ligne du côté contigu au lot No trente-six [36] et cent douze pieds sept pouces et quatre lignes [112' 7" 4"'] de profondeur sur la ligne du côté contigu au lot trente quatre (34) et d'après un plan de Joseph Pilié, voyer, annexé à un acte passé pardevant William Christy, notaire, le 29 janvier 1834; ledit lot est désigné comme lot No trente cinq [35] dans une bonne section commerciale, près du Marché Français, et commandant la clientèle d'un grand intérêt commercial dans ce centre.

C'est un placement sûr et productif, sujet à un bail expirant le 28 février 1914 au taux de $780 par an.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente, l'acte de vente pardevant Edward Rightor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

James Legendre, avocat.
30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 3

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 87,825—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Alexander James, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Jas J. McLoughlin, avocat.
26 jan—26 30—fév 4

AVIS AUX CREANCIERS.

Mme M. Seidenbach versus Adler-Weinberger Steamship Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 84,766—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George Wm Rueff et Lester Seidenbach, Receveurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Gustave Lemle, Edgar M. Cahn, avocats.
27 jan—27 31—fév 5

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double Attrayant Couvert en Ardoises, Nos 3501-3503 rue LIBERTE, entre Amelia et Delachaise.

Succession de Clayton Simms.—No 91,875—Cour Civile de District—Division B.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—JEUDI, le 3 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, daté et signé du 31 décembre 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B je offrirai à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 557, borné par les rues Delachaise, Liberté [autrefois St-André], Howard [autrefois St-George] et Amelia, ledit lot est désigné par le No neuf sur un plan par C. A. de Armas, voyer, daté du 17 août 1885, annexé à un acte passé pardevant A. Hero jr, notaire en cette ville, à la même date; d'après lequel dit plan ledit lot forme l'encoignure des rues Liberté et Delachaise et mesure trente-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Liberté, quinze pieds trois pouces en largeur sur la ligne du fond cent vingt pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot huit, et cent vingt-deux pieds quatre pouces et cinq lignes de profondeur et façade à la rue Delachaise.

Les améliorations consistant d'un cottage double couvert en ardoises, trois chambres et cuisine de chaque côté et rapportant un loyer mensuel de vingt dollars par mois pour les deux côtés.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, à l'option de l'acquéreur. La portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, avec la stipulation de non aliénation, et des clauses et de coutume de sécurité, huit pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, et ladite propriété devant être assurée par ledit acquéreur et la police transférée au porteur du billet et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes exigibles pour l'année 1910 et de déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, et passé pardevant James Simeon, notaire.

2 jan—2 9 16 23 30—fév 3

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande Occasion pour Acquérir. Propriété du Premier District dans le Centre de la Section de Manufacture de Bois de Charpente du Canal du Nouveau Bassin.

Bâtisse Simple à deux étages occupée comme Résidence et Buvette, ayant un étage comme "Club Room" contigu, connue comme 900 rue Magnolia, coin de la rue Delord ou Nouveau Chemin Coquillé

Deux Bâtisses à un et deux étages encoignure des rues Magnolia et Euphrosine, occupées comme Boutique de Barbe, Restaurant et Maison de Résidence, connues comme Nos 908 et 10 rue Magnolia.

Nouveau Cottage Simple No 1013 rue Magnolia, entre les rues Calliope et Euphrosine.

Succession de Mme Amelia Negrotto.

No 58,023—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur. Bureau, 336 rue Carondelet. JEUDI le 17 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de deux ordres de l'Hon. E. K Skinner, juge de la sus-dite Cour, Division C, datés et signés du 10 décembre 1909 et du 22 décembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Euphrosine, Sud Robertson et Delord, au Nouveau Chemin Coquillé, désigné par la lettre A sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 8 janvier 1910, lequel dit lot mesure quarante (40) pieds huit (8) pouces et six (6) lignes de face à la rue Magnolia, cinquante (50) pieds sept (7) pouces et deux (2) lignes de profondeur et façade à la rue Delord au Nouveau Chemin Coquillé, trente huit (38) pieds sept (7) pouces sur la ligne du fond, et sur l'autre côté le plus près de la rue Euphrosine il y a une profondeur comme suit, à savoir: Une première profondeur de vingt-cinq (25) pieds cinq (5) pouces et une (1) ligne sur le côté presque oblique vers la rue Euphrosine, et une deuxième profondeur de vingt-cinq (25) pieds deux (2) pouces sur une ligne parallèle à la rue Euphrosine.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville désigné par le No 20, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer de ville, daté du 31 mars 1858, ledit lot mesurant en mesure américaine vingt neuf pieds (29') de face à la rue Magnolia sur une profondeur de cent vingt six pieds (126') sept (7) pouces et deux (2) lignes entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Euphrosine, Sud Robertson et Delord, ou nouveau chemin coquillé, désigné par la lettre B, sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 8 janvier 1910, lequel dit lot mesure trente-trois (33) pieds dix (10) pouces et six (6) lignes de face à la rue Magnolia, cinquante (50) pieds quatre (4) pouces de profondeur et façade à la rue Euphrosine, trente (30) pieds trois (3) pouces de largeur dans le fond, et sur le côté le plus près de la rue Delord au nouveau chemin coquillé il y a les profondeurs suivantes, à savoir: une première profondeur de vingt-cinq (25) pieds cinq (5) pouces et une (1) ligne, un peu oblique vers la rue Euphrosine, et une deuxième profondeur de vingt-cinq (25) pieds deux (2) pouces sur une ligne parallèle à la rue Euphrosine.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les taxes de 1910 et recevront les loyers et revenus des dites propriétés qu'à partir de la date du passage des actes de vente, lesquels devant être faits pardevant W. McL. Fayssoux, notaire, aux frais des acquéreurs; un dépôt de 10 0|0 exigé au moment de l'adjudication.

J. Zach Spearing, avocat.
16 jan—16 23 30—fév 6 13 17

I. B. Rennyson.

SANS LIMITE OU RESERVE—Succession de Victoria Prelat Duverney vs Mme Emile Galliardet et als, No 91,360—Division A.—Cour Civile de District —A l'Encan JEUDI, le 10 février 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à Midi.

COTTAGE DOUBLE, 531-533 RUE DRYADES ENTRE LES RUES GIROD ET LAFAYETTE, ILET REMPART, Comprenant 5 chambres de chaque côté, sur un lot de 30 pieds de face à la rue Dryades sur 90 pieds ou plus, s'il y a, de profondeur.

Conformément à un ordre adressé à moi par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, C. C. de D. Paroisse d'Orléans, daté et signé du 3 janvier 1910, je procéderai de vendre à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Phillippa (maintenant Dryades) Girod, Hevia (maintenant Lafayette) et Circus (maintenant Rempart) mesurant 30 pieds de face à la rue Phillippa (maintenant Dryades) sur 90 pieds ou plus, s'il y a, de profondeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour les années 1909 et 1910 audessus et en plus du montant de son enchère et de payer pour tous les certificats requis; l'acte de vente pardevant J. H. Ferasile, notaire, aux frais de l'acquéreur 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

9 jan—9 16 23 30—fév 6 10

I. B. RENNYSON, Encanteur.

VENTES A L'ENCAN

Danziger &Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE RECEVEUR.

L'attention des marchands de cartes postales et marchands de papeterie sont invités à cette vente de 150 000 cartes postales assorties.

Richard I. Gascon et als vs S. A. Loth.

No 89,898—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER,—C. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 10 février 1910, à 11 heures a. m., sur les lieux, BATISSE BOARD OF TRADE, Chambre 508 rue Magasin près de la rue Gravier, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 24 janvier 1910, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété mobilière ci-après décrite, à savoir:

Un lot de cartes-postales souvenirs assorties, Meubles de bureau, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
Dinkelspiel, Hart et Davey, avocats.
30 jan—30 31—fév 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

Herman C. Pohlmen et al vs le Mineur Frederick D. Wendt et al.

No 91,923—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—VENDREDI, le 11 février 1910, à 11 heures a. m., sur les lieux No 1806 rue Sixième encoignure de la rue Baronne—

IL sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 14 janvier 1910 et signé du 20 janvier 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et d'un ordre homologuant la procédure d'une réunion de famille tenue pardevant Scott E. Beer, notaire, le 21 janvier 1910, de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la susdite Cour Division C, et d'un autre ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la susdite Cour, Div E, daté du 21 janvier 1910, homologuant la procédure d'une réunion de famille tenue pardevant Scott E. Beer, notaire, le 21 janvier 1910, les mobiliers suivants, à savoir:

Un lot de meubles de maison contenue en le local 1806 rue Sixième le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
Edgar M. Cahn,
A. D Danziger, avocats.
30 jan—30—fév 5 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN LIQUIDATION

Le Stock entier du commerce de King Bros. & Saint Limited.

Comprenant clientèle, marques de fabrique, formules, etc. Commerce établi en 1884. Marques bien connues et populaires. Le stock du magasin consiste de gousses de vanille, huile de limon, éthers, etc., catsup aux tomates, sauce Worcestershire, huiles, moutardes et tout un assortiment d'épiceries diverses, épices moulues, poivre, bleu en sacs, drogues diverses, huile de machine à coudre, étiquettes, ustensiles et toutes autres choses nécessaires dans un Etablissement faisant des affaires. Aussi meubles et fournitures de bureau, coffre-fort en fer, bouteilles, récipient, machine à boucher les bouteilles, bouilloire à vapeur, filtre, bidons et beaucoup d'autres articles se rattachant à ce genre d'affaires.

Devant être vendus séparément ou en gros suivant le désir des acquéreurs.

No 91,879—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur — Bureau 134 rue Carondelet—VENDREDI, le 4 février 1910, à 11 heures a. m., sur les lieux 1014 rue Tchoupitoulas, près de l'avenue Howard, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 20 janvier 1910, de l'Hon E. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, L'entier stock du commerce, meubles de bureau, etc., de King Bros & Saint, Limited, en liquidation. Le tout suivant l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Le stock peut être inspecté et examiné à n'importe quel moment de cette date au moment de la vente sur les lieux 1014 rue Tchoupitoulas

Clegg, Quintero et Gidière, avocats des liquidateurs
23 jan—23 27 30—fév 3 4

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE

Hermann G. Pohlmann et als vs le Mineur Frederick D. Wendt et als.

No 91,933—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 24 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 janvier 1910 et signé le 20 janvier 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et d'un ordre homologuant la procédure de la réunion de famille tenue pardevant Scott E. Beer, notaire, le 21 janvier 1910 signé par l'Hon E. K. Skinner, juge de la susdite cour, Division C, et d'un autre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, daté du 21 janvier 1910, homologuant la procédure de la réunion de famille tenue pardevant Scott E. Beer, notaire, le 21 janvier 1910, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par le No 1806 rue Sixième, et comprenant un cottage simple avec bâtisse dans le fond à deux étages contenant environ 12 chambres, chambre à bain, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 226, borné par les rues Sixième, Baronne, Dryades et Septième, désigné par la lettre A sur un devis daté du 1er juillet 1909, dressé par D. E. Seghers & fils. Ladite portion de terre formant l'encoignure des rues Sixième et Baronne et mesurant, d'après ledit devis, 80 pieds 3 pouces de face à la rue Sixième, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur et façade à la rue Baronne de 126 pieds 4 pouces et d'une profondeur sur la ligne du côté opposé le divisant du lot B de 126 pieds 2 pouces et est composé du tout des lots originaux désignés par les Nos 12, 11 et 10 et d'une portion du lot 9.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos 1812 et 1814 rue Sixième et comprenant un cottage double en bois à un étage avec mansarde, contenant de chaque côté 5 chambres, office, etc., situé dans le même district et îlet que la propriété premièrement décrite, désigné par la lettre B, sur le devis ci dessus mentionné et mesurant d'après cela 34 pieds 3 pouces 2 lignes de face à la rue Sixième (commençant à un point, 80 pieds 3 pouces de l'encoignure des rues Sixième et Baronne), la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 126 pieds 2 pouces sur la ligne de côté, le divisant du lot A et d'une profondeur de 126 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne de côté opposé le divisant du lot C, sur ledit devis. Ledit lot ou portion B est composé des portions du dit lot original 9 et d'une portion du lot original 8.

3° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1816 et 1818 rue Sixième et comprenant un cottage double en bois avec mansarde, contenant 5 chambres de chaque côté, office, etc., situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre C sur un devis par Seghers et fils, d'après lequel devis ledit lot mesure 35 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue Sixième (commençant à un point 114 pieds 6 pouces 2 lignes de distance de l'encoignure des rues Sixième et Baronne), la même largeur sur la ligne du fond par une profondeur de 126 pieds 1 pouce 2 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot B, et d'une profondeur de 126 pieds 8 lignes sur la ligne du côté opposé le divisant du lot D. Ledit lot C est composé d'une portion du dit lot 8 et d'une portion originale du lot 7.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1820 rue Sixième et comprenant un cottage simple contenant 4 chambres, etc. situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre D sur ledit devis mentionné et mesurant 25 pieds 4 pouces de face à la rue Sixième la même largeur sur la ligne du fond sur profondeur de 126 pieds 3 lignes sur la ligne de côté le divisant du lot C et d'une profondeur sur la ligne de côté opposé vers la rue Dryades de 125 pieds 11 pouces 6 lignes; ledit lot ou portion D est composé du tout du lot original No 6 et d'une portion du lot No 7.

5° Une action de la Dryades Building and Loan Association, valeur au pair $100, certificat No 21, daté du 21 mars 1901.

Conditions—Pour l'action, comptant; pour la propriété foncière—1/3 ou plus comptant et la balance en billets des acquéreurs payables en 1 et 2 ans après la date de l'adjudication, avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garanti par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

A. D Danziger, Edgar M Cahn, avocats.
23 jan—23 30—fév 6 13 20 24

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Michel, secrétaire d'Etat, versus Southern Insurance Company.

No 88,500—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — MARDI, 15 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 19 janvier 1910 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse moderne en briques à deux étages 626, 628, 630 rue Commune, ayant façade en granit et ciment, connue comme bureau de la Southern Insurance Company, contenant au rez de chaussée vestibule, 2 grands bureaux au devant, grand espace sur le pan-cher, grande voûte, calorifère à vapeur, cabinets de toilette sanitaire, ascenseur à la main au premier étage, grande chambre pour directeurs, grande gallerie ayant vue sur l'espace du bureau du rez-de-chaussée artistiquement pavé avec tuiles et plus complètement connue comme deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, St Charles et Camp, désignés comme lots 5 et 6, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de ville et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire de cette ville, le 30 mars 1830, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun 22 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Commune et 22 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur dans le fond; ledit lot No 5 mesurant 109 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 4 et 110 pieds 1 1|2 ligne sur la ligne du lot No 6; et ledit lot 6 mesurant en profondeur 110 pieds 1 pouce 1|2 ligne sur la ligne du lot 5 et 110 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare des lots 7 et 11 sur ledit plan.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en 1 et 2 ans de crédit, la portion du crédit s'il y en a devant être démontré par billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date du passage de l'acte de vente. L'acte devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité aussi bien que les clauses pourvoyant 5 0|0 d honoraires d'avocat en cas que les dits billets soient mis entre les mains d'un avocat pour collection, ajustement ou règlement après maturité. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes pour l'année 1909 et pour tout certificat, qui soit requis pour le passage du dit acte de vente. L'acte de vente devant être passé pardevant Frederick Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur, ledit acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication de ladite propriété foncière chez l'encanteur.

15 jan—15 16 23 30—fév 6 13 15

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

Deux (2) Résidences Simples à Deux Etages, Nos 1308 et 1312 Rue Girod.

Partage de Michael James Creagh vs Mme Mary Simonds Creagh.

No 91,242—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau, 739 rue Union—JEUDI, le 10 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé du 26 novembre 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Franklin, Julia et Liberté, désigné par le No 49, sur un plan par L. H. Pilié, député voyer, daté du 9 janvier 1849, et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire en cette ville, ledit morceau de terre ayant en mesure anglaise, d'après ledit devis, 28 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Girod et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles cent dix pieds (110).

Les améliorations comprennent une résidence simple à deux (2) étages connue comme No 1308 rue Girod, contenant environ dix chambres, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, St. Paul [maintenant Liberté] Julia et St. Pierre [maintenant Franklin], désigné par le numéro 50, lequel dit lot mesurant 28 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue Girod sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles; ledit lot No 50 est contigu au lot No 49, sur un plan par L. H. Pilié, député voyer, daté du 9 janvier 1849 et déposé en l'étude de A. Chiapella, un ancien notaire en cette ville.

Les améliorations comprenant une résidence simple à deux étages, connue comme 1312 rue Girod, contenant environ onze chambres, hangars, etc.

Conditions—La propriété premièrement ci-dessus décrite, comptant.

La propriété ci-dessus deuxièmement décrite, trois (3|4) quarts comptant, la balance d'un (1|4) quart devant être un tiers ou plus comptant, la balance du paiement en billets de un et deux ans après la date à huit pour cent d'intérêt par an jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs de la première et deuxième propriétés ci-dessus décrites feront un dépôt de dix (10 0|0) pour cent au moment de l'adjudication chez l'encanteur et payeront les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1909 au dessus et en plus de leurs enchères. Aussi les frais de tous certificats nécessaires pour passer les titres et de payer les frais des actes de vente. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage des actes.

Les actes de vente pardevant Geo. W. Flynn, notaire.

MM. L. R. Hoover, M. D. Dimitry, Jules A. Grasser, avocats.
4 jan—4 9 16 23 30—fév 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE

4 Magnifiques Terrains

Pour Bâtir

Dans le Septième District.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Henry Downey ou Downing.

No 88,799—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 739 rue Union — JEUDI, le 24 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, jugement lu et rendu en Cour ouverte le 14 janvier 1910, jugement signé en Cour ouverte le 20 janvier 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre, avec toutes les améliorations, etc., situés dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton, les rues Dublin, Elm et Zimpel; lesdits lots sont désignés par les Nos 8, 9, 10 et 11 et mesurent chacun comme suit, à savoir: Les lots 8, 9 et 10 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur entre lignes parallèles de 120'. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Dublin et Zimpel. Le lot No 11 mesurant 30' de face à la rue Zimpel sur une profondeur de 150' entre lignes égales et parallèles.

Etant la même propriété que ledit Henry Donning ou Downey, décédé et William Downing ou Downey, interdit, ont hérité de leur père et mère, M. et Mme William Downing ou Downey, décédés, comme leurs seuls héritiers vivants et forcés de leur mariage.

Les améliorations comprennent deux vieilles maisons.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes exigibles en l'année 1910 et déposer 10 pour cent chez l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Deibel, notaire.

Lyle Saxon et Chas F. Claiborne, avocats.
23 jan—23 30 — fév 6 13 20 24

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets assez bonnes, avec demande modérée et prix plus élevés.

Chevaux de selle et de voiture	150@2[illegible]5
Bons chevaux de trait	75@135
Chevaux communs	[illegible]@10[illegible]
Mulets de ville	150@17[illegible]
Extra heavy	200@2[illegible]
Mulets pour habitations sucrières	150@1[illegible]5
Mulets pour coton	[illegible]@1[illegible]

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Elizabeth Daly.

No 91,435—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

EN vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 19 janvier 1910, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, le MERCREDI, 2 février 1910, à 10 heures précises a. m., sur les lieux rue No 2511 rue Magnolia, entre les rues Deuxième et Troisième, dans le Quatrième District de cette ville—Un lot de meubles de maison et effets, complètement décrits, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions Comptant sur les lieux.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.
806 rue Perdido.
23 jan—23 30—fév 1 2

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SUCCESSION.

COTTAGE SIMPLE, No 1529 rue Arts, entre Claiborne et Derbigny.

DEUX TERRAINS, rue Arts, coin Derbigny, îlet Claiborne et Painters, avec améliorations, grande écurie, etc.

COTTAGE DOUBLE, No 1525-27 rue Arts près Claiborne

JEUDI, le 10 février 1910 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de William Levy.

No 90,353—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. B.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 10 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 5 janvier 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, et désignés par les Nos 9 10 et 11, îlet 741, borné par les rues Claiborne (autrefois St Avid), Derbigny (autrefois Prosper), Arts et Painters, sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 24 d'après lequel lesdits mesurent comme suit: les lots 9 et 10 mesurent chacun 29' 7"' à la rue Arts sur 120' 1" 4"' de profondeur entre lignes parallèles, et le lot 11, formant l'encoignure des rues Derbigny et Arts, mesurant 29' 4" 7"' de face à la rue Arts sur 120' de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 9 consistent en un joli cottage simple contenant 4 chambres, office bien tapissé partout, galerie, hangar, cour sur le côté et en arrière, citerne, etc., loué $12 par mois et portant le numéro municipal 1529 rue Arts.

Les améliorations sur le lot 11 sont une grande écurie contenant environ 20 stalls, grenier pour le foin, etc., convenable pour laiterie ou "drayman".

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné par le No 8 sur le plan ci-dessus mentionné, et mesurant d'après cela 29' 7"' de face à la rue Arts sur une profondeur de 120' 1" 4"' entre lignes parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double en bois couvert en ardoises contenant de chaque côté 3 chambres, hangar, cour, citerne, etc., et loué $7.00 par mois et connue par le numéro municipal 12, Nos 1525 1527 rue Arts.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1910, payer pour tous certificats requis pour la vente. Les actes de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur prendra possession des loyers du jour de la signature de l'acte de vente. 10 pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido,
9 jan—9 16 23 30—fév 6 7 8 9 10

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Succession.
COTTAGE DOUBLE

Dans le Premier District, Nos 1726-1728 rue Calliope.

JEUDI, le 17 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Mlle Bridget Leahy.

No 90,349—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido.—JEUDI, le 17 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé du 10 janvier 1910, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Clio, Baronne et Carondelet, désigné par la lettre Q, commençant à une distance de cent quatre vingt onze pieds (191' 10") dix pouces de l'encoignure des rues Calliope et Carondelet et mesurant (31' 11" 5"') trente et un pieds, onze pouces cinq lignes de face à la rue Calliope, la même largeur sur la ligne du fond (127' 1" 2"') cent vingt sept pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Carondelet et cent vingt sept pieds un pouce et une ligne de profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Baronne.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 4 chambres, grande cour dans le fond, hangar, citerne, la rue sur le devant est pavée; lesdites améliorations se louent $— par mois et portent les Nos municipaux 1726-1728 rue Calliope.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 et payer pour l'acte de vente pardevant Benjamin Ory, Jr., notaire; l'acquéreur ne prenant possession des loyers que du jour de la signature de l'acte de vente et déposer 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
806 rue Perdido.
16 jan—16 23 30—fév 6 13 14 15 16 17

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE

A LA

FOLLE ENCHERE

Pour le Compte de Edward Fallon, qui a Omis de se Conformer à l'Adjudication du 8 Avril, 1909.

Dans l'Affaire de Charles Perrault et als vs Augusta et Alice Perrault.

No 87,921—Cour Civile de District.

JEUDI, le 10 Février, 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Baronne, en cette Ville.

Deux certains lots de terre, désignés par les numéros 23 et 24 de l'îlet No 202 du faubourg Franklin [maintenant l'îlet No 1386], bornés par les rues Magistrat, Hunters, Law et l'avenue Franklin, lesdits lots mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à l'avenue Franklin sur 104 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère le paiement de l'acte de vente pardevant Chas Schneidau, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
30 jan—30—fév 6 10.

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Knauth, Nachod & Kuhne versus Southern Sales Company.

No 91,665—Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—LUNDI, le 7 février 1910, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux 1401 rue du Canal, entre Liberté et Marais, en vertu d'un ordre de cour signé le 26 janvier 1910 par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Le contenu entier de la Southern Sales Co., consistant en marchandises toutes faites pour dames et hommes, installations et autres mobiliers.

Conditions—Devant être vendu en bloc pour du comptant.

STROUDBACK & STERN,
Encanteurs.
27 jan—27 30—fév 6 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 88,419—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Div. B.

Nos 2370-2 rue Annonciation,
Cottage Double.

1239 rue St-Thomas. Résidence à 2 étages et Buvette.

614-616 rue Thalie, Cottage Double

1120-22 28 rue Annonciation et 623 rue Galennie Grande Bâtisse à deux étages.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 10 février 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour signé du 15 décembre 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1. Un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 39 sur un plan de la ville et par le No 34 du plan original du faubourg Livaudais, ledit îlet étant borné par les rues Soraparu, Chippewa, Première et Annonciation, ledit lot de terre est désigné par le No deux cent trois (203) comme par un plan par H. Granlate, voyer de la ville de Lafayette, daté du 2 février 1844 et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire de la paroisse de Jefferson, ledit lot formant l'encoignure des rues Première et Annonciation et mesurant en mesure américaine trente pieds sept pouces de face à la rue Annonciation sur une profondeur et façade à la rue Première de cent vingt pieds, trois pouces et cinq lignes et entre lignes parallèles. Ensemble avec tous les droits, voies, bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 2370 et 2372 rue Annonciation. Les dites améliorations comprenant un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté deux chambres et cuisine, dans la cour se trouve hangar, citerne, etc., lequel cottage se loue $18 par mois.

2. Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Thomas, Thalie, Annonciation et Erato, désigné par le No 10 sur un devis d'arpentage par A. de Armas, député voyer de ville, daté février 1884, annexé à un acte passé pardevant M. Voorhees, notaire, d'après lequel ledit lot mesure vingt-six pieds quatre pouces cinq lignes de face à la rue St-Thomas sur une profondeur et façade de cent deux pieds à la rue Thalie, formant le coin des rues St-Thomas et Thalie, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies et privilèges et désigné par le No 1239 rue St-Thomas. Les améliorations comprenant un magasin et résidence en bois à deux étages, couvert en ardoises, contenant galerie pardessus la banquette, magasin, buvette, vestibule, neuf chambres, citerne, etc., qui est maintenant loué à $30 par mois.

3. Un certain lot ou portion de terre, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Theresa, St Thomas et Thalie, étant cette portion faisant face à la rue Thalie, de ce lot original désigné par le No 6 sur un plan par Louis H. Pilié, voyer, daté du 15 janvier 1844, déposé en l'étude de Octave de Armas, ancien notaire, lequel lot ou portion de terre, en "ceci offert en vente" est désigné par la lettre B, d'après un devis de Edgar Pilié, voyer en cette ville, daté du 12 novembre 1909 et laquelle mesure vingt sept pieds cinq pouces de face à la rue Thalie, de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas de soixante quatre pieds, trois pouces et cinq lignes delà sur une ligne parallèle à la rue Thalie, et s'étendant vers la rue St Thomas dix pieds deux pouces et deux lignes, delà sur une ligne parallèle à la ligne de côté et s'étendant vers la rue Theresa trois pieds sept pouces, de là sur une ligne s'étendant vers la rue St-Thomas trois pieds sept pouces et de là sur une ligne parallèle à la rue St.Thomas s'étendant vers la rue Theresa trois pieds sept pouces, de là à un angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue St-Thomas treize pieds sept pouces et quatre lignes, et de là sur une ligne parallèle à la rue St Thomas soixante quatre pieds trois pouces et cinq lignes au point de commencement. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies et privilèges qui s'y trouvent et désignés par les Nos 614 et 616 rue Thalie. Les améliorations comprenant un cottage double en briques couvert en ardoises contenant de chaque côté deux chambres, cuisine, citerne, etc., maintenant loué à $8.00 par côté.

4. Un certain lot de terre, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Galennie, Tchoupitoulas et Louisa, maintenant rue Calliope, formant l'encoignure des rues Annonciation et Galennie, désigné par le No 7 sur un plan de Joseph Pilié ancien voyer, daté du 10 avril 1841, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire. Ledit lot mesure soixante quatre pieds deux pouces trois lignes de face à la rue Annonciation sur cent dix sept pieds neuf pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de côté contigue au lot No 6, cent trente trois pieds quatre pouces et trois lignes de face et de profondeur à la rue Galennie et quatorze pieds onze pouces en largeur dans le fond, et faisant face sur une allée, cinq pieds de largeur en commun audit lot et lots Nos 3, 4, 5, 6 et 8 contigus, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations, droits, voies et privilèges là dessus désignés par les Nos 1120-22-28 rue Annonciation et 623 rue Galennie. Les améliorations comprenant une grande bâtisse en bois à deux étages, ayant galerie au dessus du trottoir, deux étages et environ 12 chambres. Dans la cour se trouve hangar, citerne, grand entrepôt, etc. Le total des loyers étant de $54 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans, en billet de lien de vendeur portant 8 0|0 d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes de 1910. Les actes de vente pardevant Jas J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs. Lesdits acquéreurs devant déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & STERN,
Encanteur.
2 jan—2 9 16 23 30—fév 6 10

ANNONCES JUDICIAIRES.

AU PROPRIETAIRE INCONNU et à toutes personnes intéressées—Prenez avis—Qu'en vertu d'un ordre de saisie lancé dans l'affaire No 42,162, Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, sur la pétition enregistrée le 4 janvier 1910, de la Barber Asphalt Paving Company contre le Propriétaire Inconnu, j'ai saisi et pris en ma possession la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre triangulaire sur le côté du lac de la rue Dorgenois située dans l'îlet 1364, Treizième District, borné par les rues Dorgenois, D'Abadie, Aubry et Rousselin, mesurant trente pieds de face à la rue Dorgenois, commençant à un point à vingt pieds du coin des rues d'Abadie et Dorgenois et courant trente pieds sur la rue Dorgenois vers la rue Aubry par une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue D'Abadie de soixante-dix pieds plus ou moins et une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Aubry de soixante seize pieds, plus ou moins, laquelle dite ligne de côté de soixante seize pieds plus ou moins converge et rencontre la ligne de côté de soixante dix pieds plus ou moins à un point dans ledit îlet situé vingt pieds de la rue D'Abadie et soixante-dix pieds plus ou moins de la rue Dorgenois.

Le Propriétaire Inconnu et toutes personnes intéressées sont requis de se présenter dans les quinze jours et répondre à la pétition présentée.

Nouvelle-Orléans, Lne., 20 janvier 1910.

WM J. BRADY,
Constable de la Première Cour de Cité.
21 jan—21 28—fév 4.

Succession de Louis J. Mestier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,684—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joséphine Judlin, veuve de Louis J. Mestier, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Alfred D. Danziger, avocat.
26 jan—26 31—fév 4